



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,


QUE :

Le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, lors de la séance tenue le 3 avril 2019 a adopté le règlement numéro 347.

Ledit règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 260 et le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 263 de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs concernant l'implantation de résidences en zone agricole et autres modifications

Le présent règlement est déposé au bureau du secrétaire-trésorier, où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 5^{ième} jour de juin de l'an deux mil dix-neuf.


Suzanne Gaudreault
Directrice générale et
secrétaire-trésorière